

**COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2017 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2017 l'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe pour les spécialités « Services et intervention techniques » et « Aménagement urbain et développement durable » en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine et le centre de gestion des Hautes-Pyrénées.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

**Epreuve écrite :**

Spécialité	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite (%)	% de candidats absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Notes supérieures ou égales à 10/20 (%)	Nombre de candidats éliminés à l'épreuve écrite (note < 5/20)
Services et intervention techniques	25	18 (72 %)	28 %	10.57/20	13 (72 %)	1 (5.5 %)
Aménagement urbain et développement durable	15	13 (86.7 %)	13.3 %	10.25/20	10 (77 %)	0

**Epreuve orale :**

Spécialité	Candidats convoqués à l'épreuve orale	Nombre de candidats présents (%)	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
Services et intervention techniques	17	17 (100 %)	6/20	18/20	10/20	9 (50 %)
Aménagement urbain et développement durable	13	12 (92.31 %)	7/20	16.5/20	10.25/20	8 (61.54 %)

## STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ Origine géographique des candidats inscrits :

du CDG organisateur	Centres partenaires	Autres
4 (10%)	32 (80%)	4 (10%)

➤ Genre :

Hommes	Femmes
28 (70%)	12 (30%)

80 % des candidats inscrits sont issus des centres de gestion partenaires. 70 % sont des hommes.

➤ Préparation des candidats :

	/Présents	/Lauréats
CNFPT	19 %	6 %
Préparation personnelle	<b>45 %</b>	<b>59 %</b>
Aucune préparation	36 %	35 %

59 % des lauréats ont effectué une préparation personnelle.

➤ Niveau de diplôme :

	/Présents	/Lauréats
Niveau I (Bac + 4)	22.6 %	35 %
Niveau II (Licence)	9.7 %	11.8 %
Niveau III (BTS)	25.8 %	23.5 %
Niveau IV (Bac)	16 %	5.9 %
Niveau V (CAP, BEP)	25.8 %	23.5 %

## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

L'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe se compose de 2 épreuves :

### ➤ Une épreuve écrite :

**L'épreuve écrite** consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.  
(durée : trois heures ; coefficient 1).

Le sujet a été élaboré par la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG). Cette épreuve a eu lieu le 13 avril 2017 à Morcenx. Les copies ont fait l'objet d'une double correction. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Ce rapport technique doit comporter 2 parties distinctes :

- une première partie rédigée exclusivement à l'aide des documents du dossier qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet
- une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles adaptées au contexte par exemple en valorisant certaines informations du dossier mais qui fait également appel aux connaissances du candidat afin de constituer une aide à la décision pour la réalisation du projet (mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...).

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- mobiliser ses connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible et correctement rédigé.

La première partie est notée sur 10 points, la seconde sur 10 points.

Spécialités	Thème	Sujet
Services et intervention techniques	Rapport sur les enjeux de la reprise en régie des prestations précédemment externalisées. Propositions sur les conditions de reprise en régie des prestations d'entretien et de maintenance des chaufferies de l'ensemble des bâtiments communaux.	29 pages 8 documents
Aménagement urbain et développement durable	Rapport technique sur l'habitat participatif. Propositions pour développer des projets d'habitats participatifs dans le centre-ville.	29 pages 8 documents

Les sujets sont disponibles sur le site internet du Centre de gestion des Landes : [www.cdg40.fr](http://www.cdg40.fr) (onglet « concours », rubrique « les différents concours et examens »)

Les notes de l'épreuve de rapport technique:

Spécialités	Notes à l'écrit	Notes éliminatoires (<5/20)	Candidats autorisés à se présenter à l'oral
Services et intervention techniques	de 4.75/20 à 15/20 (72% obtiennent la moyenne)	1	17
Aménagement urbain et développement durable	de 5/20 à 14.75/20 (77% obtiennent la moyenne)	0	13

### **Les correcteurs constatent que :**

- La grande majorité des copies est d'un bon niveau.
- Quelques copies sortent du lot.
- La difficulté pour certains candidats réside dans la lecture des documents. Il faut savoir lire rapidement pour conserver suffisamment de temps à la rédaction.

### **Selon la réglementation :**

Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à cette épreuve écrite.

Le jury s'est réuni le 31 mai 2017 pour arrêter la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

Globalement, 97 % des candidats présents à l'épreuve écrite sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

### **➤ Une épreuve orale :**

**Un entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

### **Dans l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :**

- L'exposé sur les acquis de son expérience (5 mn au maximum), qui doit être structuré et permettre de valoriser le parcours professionnel
- Les compétences et aptitudes à exercer les missions et notamment la capacité d'analyse et de réflexion, la conduite de projet, l'aptitude à l'encadrement d'équipe, le positionnement hiérarchique et le potentiel pour exercer le niveau de responsabilité correspondant
- La connaissance de l'environnement territorial et institutionnel (les grands principes de la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales)
- La motivation (préparation, formation, projet professionnel....)

### **Les examinateurs relèvent :**

- un niveau assez hétérogène
- un manque de connaissances des questions juridiques portant notamment sur les marchés publics.

Les candidats doivent faire preuve de curiosité et se projeter sur des fonctions de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Pour mémoire, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.**

Le jury de cet examen s'est réuni le 21 juin 2017 à Mont de Marsan à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis. Le seuil d'admission a été fixé à 10/20.

17 candidats ont été reçus à l'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe session 2017, soit 55 % des candidats présents à l'épreuve écrite.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Mme Isabelle CAILLETON